

# La très chère sécurité des aéroports français

Une étude confidentielle montre que la **taxe de sécurité** dans les aéroports français coûte **quatre fois plus cher** aux voyageurs que dans le reste de l'Europe.

Révélee en exclusivité par le *Journal du Dimanche* du 12 août 2012, l'étude a été réalisée en fin d'année dernière pour le compte de l'Union des Aéroports Français (UAF), et estime à **11 euros en moyenne par voyageur** le coût de la taxe « sécurité et sûreté des passagers et de leurs bagages », contre 3 euros en moyenne dans le reste de l'Europe. Selon le journal, le taux maximum de cette taxe, fixé par le gouvernement à 12 euros, serait atteint à Roissy – CDG, Orly, Nice ou Toulouse, Beauvais affichant 7,30 euros et Bora Bora 3,58.

Problème : les **dépenses liées à la sécurité explosent**, passant toujours d'après le *JDD* de 783 millions d'euros en 2010 à 843 l'année dernière, et probablement 894 à la fin de l'année. La hausse du nombre de passagers passant les portes des quelques 170 aéroports tricolores ne suffit pas à expliquer cette inflation : d'après un membre de l'UAF, des contrôles autrefois aléatoires sont devenus systématiques, d'où une hausse des achats et des coûts de maintenance.

Or la sécurité et la sûreté sont en général assurées par des sociétés privées, l'État n'intervenant pas contrairement par exemple à l'Allemagne (achat des équipements par les gouvernements régionaux) ou à l'Italie (camions incendie payés par Rome). Pour éviter de renflouer les aéroports, l'État aurait d'après le *JDD* permis l'instauration d'une autre **taxe** au titre du contrôle aérien et des révisions techniques des avions, « nichée dans la taxe dite aviation civile » et d'un montant de 5 à 8 euros selon les destinations. L'UAF affirme qu'elle ne sera pas suffisante, et que le gouvernement « devra tôt ou tard mettre la main à la poche » afin que ces coûts ne pénalisent plus la compétitivité des aéroports français.